

# L'avenir de la DÉMOCRATIE : la PARTICIPATION contre la REPRÉSENTATION

## Mathieu Bock-Côté

Les recherches académiques

de Mathieu Bock-Côté portent  
principalement sur l'histoire  
du nationalisme québécois,  
le conservatisme américain  
et la gauche post-marxiste  
dans les sociétés occidentales.

*I am obliged to confess that I should sooner live in a society governed by the first two thousand names in the Boston telephone directory than in a society governed by the first two thousand faculty members of Harvard University.*

William F. Buckley

**L'**actualité québécoise a récemment fourni une matière intéressante pour questionner le rôle de la « société civile » dans l'organisation politique des sociétés contemporaines. En décembre 2003, le gouvernement de Jean Charest annonçait son intention de redéfinir la place des acteurs sociaux à l'intérieur de l'appareil institutionnel de l'État québécois, spécialement dans les instances responsables du développement régional. Le gouvernement libéral entendait démonter une bonne partie de l'appareil de consultation publique qui faisait la particularité du « modèle québécois de deuxième génération »<sup>1</sup>. Les groupes qui étaient invités à siéger dans un ensemble de conseils ou d'organismes gouvernementaux ne le sont plus. Le gouvernement libéral réorganisait les structures de décision pour les confier aux élus municipaux, et seulement aux élus, sauf exception. Les CRE, les *Conférences régionales des élus*, où seuls sont invités les élus du monde municipal, devaient remplacer les CRD, *Conseils régionaux de développement*, où les élus

cohabitaient statutairement avec plusieurs représentants de la société civile. Les groupes communautaires, pour la plupart des groupes de « femmes », de « défense de l'environnement », des « communautés culturelles », des associations « d'économie solidaire », ont évidemment protesté. Le gouvernement libéral sacrifierait le développement régional et refuserait de mobiliser les ressources nécessaires pour dynamiser les différents milieux, surtout les plus éloignés, qui composent la société québécoise. Il se couperait de ses forces vives en se reposant sur les seules structures politiques et non plus sur les différents mouvements et groupes qui assureraient un maillage plus ferme du lien social. C'est là une série d'arguments utilitaires à laquelle on peut s'attendre de la part de groupes d'intérêts qui veulent s'investir dans l'État en lui proposant une expertise particulière et la capacité de mieux rejoindre certains segments de la population qu'ils prétendent représenter.

Mais rapidement, ce sont d'autres arguments qui ont été mobilisés pour s'opposer à la réforme gouvernementale. Des arguments portant le débat à un autre niveau. Selon Louis Favreau, le gouvernement libéral pêcherait par « conservatisme »<sup>2</sup> en privant ces groupes de représentation statutaire dans l'appareil de l'État. Non seulement il se priverait de leur expertise mais il assècherait la vie civique québécoise en se repliant sur une « définition fort traditionnelle de la démocratie » qui « ne reconnaît de légitimité qu'aux élus », en s'en prenant aux structures mises en place pour assurer la « démocratie participative » à l'intérieur même de l'appareil institutionnel de la communauté politique. L'État québécois renoncerait à s'ouvrir à la « société civile » en se dégageant de la plupart des interfaces entretenues avec elle qui permettaient, dit-on, une « participation citoyenne » ayant une portée décisionnelle sous une autre forme que la voie électorale. Favreau s'inquiète pour cela d'un « recul démocratique », d'une réfraction des différents espaces de citoyenneté jusqu'ici ouverts où les acteurs sociaux pouvaient faire valoir leurs intérêts sans pour autant accepter le cadre de la démocratie représentative telle qu'elle est disposée et mise en forme dans les institutions politiques et dont les procédures constitutionnelles assurent la légitimité.

*Démocratie participative.* Le terme reviendra. Il est au centre de tous les arguments formulés contre le projet gouvernemental. La question de la participation des groupes à l'appareil de l'État n'est pas qu'une question pratique, ni ne relève de l'expertise – les CRE, d'ailleurs, rendent possible une participation circonstancielle des groupes à la définition des orientations qui concernent les besoins du milieu dont ils ont la prétention de relayer les intérêts, tout en lui retirant sa dimension statutaire. Elle ne renvoie pas non plus au seul assouplissement d'un État disposé à décentraliser une partie de ses pouvoirs vers des associations capables d'en faire un meilleur usage selon la diversité des

situations, pour faciliter, par exemple, la distribution de services publics. Le débat porte sur la définition de la démocratie. La question de *l'efficacité administrative* cède le pas à celle de la *légitimité politique*.

### Au nom de la démocratie participative

Dans son opposition à la présente réforme de l'État engagée par le gouvernement libéral, le groupe *D'abord solidaire* plaide ainsi pour une démocratie polymorphe qui s'alimenterait à toutes les formes de « *participation citoyenne* ». Dans un encart publicitaire publié pour marquer la première année du gouvernement Charest<sup>3</sup>, il évoque plusieurs types de démocratie susceptibles, chacune d'ouvrir un espace à l'engagement civique par la médiation de la société civile. Ce projet laisse entendre qu'une démocratie consignée dans ses formes institutionnelles traditionnelles serait finalement bien peu démocratique, laissée aux mains d'une élite dont la source de légitimation – la sanction électorale – serait discréditée ou du moins, relativisée. La démocratie devrait désormais multiplier les espaces formels dans lesquels la délibération politique a une portée décisionnelle. Le vote n'est plus qu'un moyen parmi d'autres pour assurer la formation de la volonté populaire. « *Le Québec que nous voulons travaille à enrichir et à équilibrer entre elles toutes les formes de démocratie : représentative, participative, directe, délibérative. Aujourd'hui, la démocratie exige une plus grande responsabilité des élus envers la population, une réforme du mode de scrutin en faveur d'un système résolument proportionnel, l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique. [...] Elle exige aussi des débats publics véritables – pas des forums cosmétiques – sur les grandes orientations de notre vie collective. Elle suppose des structures participatives à tous les niveaux où les citoyenNEs peuvent s'impliquer durablement* »<sup>4</sup>. La démocratie représentative n'est donc plus qu'une forme parmi d'autres dans la détermination des processus assurant la formation de la volonté populaire. Le discrédit jeté sur la démocratie conventionnelle implique l'invention de nouvelles formes de participation politique dont la légitimité doit être reconnue formellement par l'État. Cette participation devra se faire selon le critère de *représentativité* pour juger de la prétention à la légitimité démocratique d'une institution politique. Les différentes catégories sociales – hommes et femmes, homosexuels et hétérosexuels, handicapés, minorités visibles, etc. – devront se voir reconnues formellement dans les institutions comme acteurs collectifs susceptibles de participer à la détermination de la volonté populaire. Et cette participation aux instances du pouvoir devra être durable, semble-t-il, puisque la démocratie participative ne saurait se réduire non plus à la consultation des acteurs sociaux sur des questions d'intérêt sectoriel lorsque le gouvernement le croit nécessaire. Les modalités institutionnelles de la représentation

politique doivent être radicalement transformées pour se doubler d'une forme de corporatisme post-moderne qui ressuscite les corps intermédiaires d'Ancien Régime pour les intégrer à l'organisation politique de la société et leur reconnaître un droit de veto, possiblement d'initiative, dans la décision politique. La « concertation », comme on dit, doit être institutionnalisée dans l'organisation politique de la société, et avec elle, le dialogue social.

*D'abord solidaires* s'inquiète aussi pour les libertés publiques au Québec, qui seraient compromises par l'action d'un gouvernement qualifié « d'autoritaire », c'est-à-dire non respectueux de la société civile qui s'exprimerait contre l'action gouvernementale. « *Le tout* [la réingénierie de l'État] *dans une ambiance d'autoritarisme et de mépris envers le mécontentement social, comme en témoigne l'utilisation du BAILLON pour faire adopter toute une série de lois injustes et impopulaires en décembre dernier* ». La crise de légitimité des institutions de la démocratie libérale et représentative est telle, selon les membres de *D'abord solidaires*, qu'un gouvernement constitutionnellement élu qui respecte par ailleurs les dispositions et les règles relatives à l'exercice du pouvoir est autoritaire s'il agit conformément à ces règles et décide d'user des pouvoirs qui lui sont explicitement consentis. Autrement dit, le gouvernement qui exerce le pouvoir démocratique dont il est dépositaire et qu'il s'est fait confier dans une élection verse dans l'autoritarisme. Il ne peut réaliser son mandat sans se faire accuser de l'outrepasser et de renier la démocratie par ceux qui n'ont pas réussi à se faire élire. Il y aurait grave rupture, au Québec, entre la légalité – assurée constitutionnellement – et la légitimité – dont se réclame *D'abord solidaires* et les autres groupes réunis sous l'étendard de la société civile. L'autoritarisme serait symptomatique d'une rupture diagnostiquée entre la légalité constitutionnelle et la légitimité démocratique selon la conception des groupes ligüés au nom de la société civile. Ce que Boisjoly, Dufour et Saint-Martin formaliseront en distinguant entre le mandat électoral du gouvernement, qu'il a su décrocher, et le mandat social, qui lui aurait été refusé par les forces vives de la société et les grands acteurs sociaux, et sans lequel le gouvernement ne saurait faire de sa légitimité strictement juridique une véritable légitimité démocratique<sup>5</sup>.

Un discours analogue est tenu par Michel Venne qui dirige l'*Institut du nouveau monde* (gauche radicale). Les nouvelles CRE seraient mises en place contre la démocratie qui s'exercerait à partir de la société civile. « *La société civile vient de perdre du pouvoir au sein des instances de développement régional et les citoyens auront moins de voix au sein du système de santé* »<sup>6</sup>. L'*Institut du Nouveau Monde* signe une profession de foi en faveur de la société civile qui serait le lieu de nouvelles « *pratiques citoyennes* » où la parole des groupes et des individus pourrait s'exprimer sans corset partisan. « *Nous affirmons que la société civile*

peut devenir le principal catalyseur des espoirs et des idées pour un Québec nouveau, pour un nouveau monde. C'est à elle qu'il revient de prendre le leadership et de se réappropriier les lieux de réflexion et les leviers d'action. Nous croyons que seuls les citoyens peuvent déterminer, par leur participation aux débats publics et au sein des institutions démocratiques, le changement qui correspond à leurs besoins et à leurs aspirations ». Un nouveau pôle d'agir politique émerge sous la figure de la société civile et prétend à la légitimité dans la mise en forme de la société et de ses institutions démocratiques. Mais puisque la « société civile » n'a pas au sens propre d'institutions par lesquelles elle pourrait formuler sa conception spécifique du bien commun, l'INM est contraint de faire référence à un concept plutôt informel, la « parole des citoyens », pour justifier sa prétention à la représentation politique et à la légitimité dans l'espace public. Évidemment, la « parole des citoyens » est une notion d'une plasticité remarquable, dont on peine à saisir la signification que lui accordent les membres de l'Institut. N'est-ce pas déjà cette parole qui s'exprime lors des élections par lesquelles les citoyens font le choix d'un gouvernement ? Les citoyens, tous les citoyens, n'ont-ils pas lors d'une élection l'occasion, justement, de prendre la parole en faisant le choix d'une équipe et du programme qu'elle met en avant pour un temps déterminé ? Ceux qui s'improvisent représentants de la société civile doivent préciser ce qu'ils entendent lorsqu'ils invoquent « la parole citoyenne ». C'est pourquoi l'Institut du nouveau monde se propose de capter cette « parole citoyenne » et de lui faire écho en la traduisant en propositions politiques. « Il veut, d'autre part, stimuler la réflexion et la prise de parole par les citoyens et les citoyennes en suscitant leur participation à des débats ouverts, des échanges, des dialogues, conférences et rendez-vous stratégiques sur les grands enjeux de notre temps. Il entend capter cette parole, la mettre en forme et lui assurer une diffusion et une reconnaissance dans l'espace public »<sup>7</sup>. L'Institut du nouveau monde entend s'imposer dans le débat public comme l'interprète de la société civile, puisqu'il semble que les formes convenues et instituées de consultation du peuple ne permettent pas une véritable formulation de la volonté populaire. La société civile peut y trouver un espace pour se fédérer et formuler de façon concertée ses revendications et son projet politique spécifique.

### **La nouvelle question démocratique : critique de la démocratie représentative**

Autant chez Favreau, chez *D'Abord solidaires* que chez Venne, la question posée est celle d'une remise en question de la légitimité des institutions qui assureraient jusqu'à tout récemment la mise en forme de la démocratie. Celles-ci sont taxées de désuétude – ou « d'autoritarisme », comme on l'a vu avec *D'abord solidaires* –, et les acteurs sociaux ne font plus porter leur revendication seule-

ment sur des demandes sociales qu'ils achemineraient à l'État et par rapport auxquelles celui-ci devrait arbitrer, mais bien sur l'organisation politique de la société et sur la participation des groupes aux structures de pouvoir mises en place par l'État. Le débat ne porte plus seulement sur certaines questions investies dans le domaine public mais bien sur la nature du débat, sur ses termes, son cadre, sa mise en scène et ses acteurs. Il faudrait, semble-t-il, démocratiser la démocratie. « *L'extension de la démocratie du domaine politique aux problèmes sociaux et aujourd'hui à la démocratie culturelle apparaît comme l'enjeu central de la vie publique* »<sup>8</sup>, écrit Touraine. La démocratie doit s'émanciper de la question à travers laquelle elle s'est traditionnellement posée – celle du régime politique – et s'appliquer à un domaine croissant d'activités humaines pour favoriser « le travail de la société sur elle-même ». Ce ne sont plus aux institutions politiques seulement à s'investir du principe démocratique. L'idéal de la *participation* est sollicité pour favoriser une pratique active de la citoyenneté dont les frontières doivent sans cesse s'étendre à tous les espaces disponibles du social. Joseph Yvon Thériault plaide ainsi pour « *l'accroissement de la participation aux associations de la société civile, où l'individu forme son autonomie morale, à travers un processus délibératif* »<sup>9</sup>. L'individu doit se faire citoyen à temps plein et le milieu associatif semble prédisposé à une telle politisation de l'existence puisqu'il déplace significativement la frontière entre le public et le privé au profit du premier. C'est une citoyenneté de militants pour laquelle oeuvrent ceux qui se réfèrent au modèle de la démocratie participative. La citoyenneté active doit devenir une pratique courante et c'est à travers la société civile et ses nombreuses associations qu'elle pourra le mieux se réaliser<sup>10</sup>.

C'est que la démocratie représentative serait porteuse d'une logique d'appauvrissement de la citoyenneté en cantonnant le politique dans un domaine particulier de la société, celui des institutions émergées hors du social et constituées dans l'État, dépositaire du pouvoir, de la puissance publique, seule habilitée à contraindre les citoyens et à décider pour l'avenir de la collectivité – ce qui implique une identification conceptuelle et constitutionnelle du politique et de l'étatique. Le politique et la démocratie étant le fait non pas de tous les instants, mais d'institutions relativement spécifiques, la citoyenneté serait réduite à la peau de chagrin, à une participation occasionnelle au choix de gouvernants qui assumeraient la responsabilité des affaires publiques. La participation des groupes aux structures de pouvoir serait alors jugée nécessaire pour revitaliser la citoyenneté et permettre à la société de se reconstituer en communauté politique travaillant sur elle-même et délibérant sur le bien commun par la médiation des nombreuses associations qui constituent la société civile et par lesquels les citoyens entrent directement en contact avec le pouvoir. Car la

démocratie libérale donnerait trop d'importance à son second versant, à son amendement qui vise à équilibrer le principe démocratique par la soustraction d'un bon domaine de la société aux prétentions de l'État. Les affaires communes seraient réduites à peu de choses alors que la société devrait considérer avec plus de sérieux la dimension projective du vivre-ensemble. C'est la dimension spécifiquement moderne du politique qui serait négligée, son ouverture à l'espace public en tant qu'utopie investie dans le monde. Il faudrait refonder les institutions démocratiques pour ouvrir les espaces de la société jusqu'ici privatisés à une forme de politisation qui permette de les lier au Bien commun.

Cette dépolitisation diagnostiquée dans la démocratie contemporaine aurait une cause fondamentale. La crise véritable de la démocratie représentative reposerait d'abord et avant tout sur son incapacité à représenter formellement la diversité des acteurs sociaux tels qu'ils apparaissent dans l'espace public. Les institutions politiques seraient détachées de la réalité sociale et assureraient un mauvais encadrement démocratique de la société. Les institutions de la démocratie représentative seraient coupables d'un déficit de représentativité en conférant à l'État et ses institutions *le monopole de la décision démocratique légitime*. La société civile, et plus généralement, les citoyens, y seraient cloîtrés dans une fonction négative, où la délibération ne porte pas à conséquence, où les citoyens et les groupes ne peuvent être immédiatement représentés et participer directement à la délibération à l'intérieur même des institutions dépositaires du pouvoir. C'est la distance créée entre l'espace public et un social foisonnant qui n'est plus acceptée et que la démocratie participative doit venir combler en invitant directement les acteurs sociaux à participer, non plus seulement au débat public, comme c'était le cas traditionnellement, mais à se représenter eux-mêmes, sans médiation dans l'organisation politique de la société et à participer à certaines décisions concernant des questions de politiques publiques, toujours sous l'étendard de la société civile et plus généralement, à s'intégrer progressivement aux institutions pour transformer les structures de pouvoir. La distinction entre le social et le politique est récusée, et on souhaite sinon l'abolir, du moins la résorber le plus possible. Distinction que reproche d'ailleurs Alain Touraine à la démocratie traditionnelle, qui détacherait les institutions politiques de la société et provoquerait une rupture formelle du politique et du social, le premier étant extrait du second, et le second, privatisé. « *La citoyenneté suppose le souci de la chose publique et la continuité la plus grande possible entre les demandes sociales et les décisions à longue portée de l'État* »<sup>11</sup>. Cette continuité ferait désormais défaut. La société serait empêchée de travailler sur elle-même par des institutions vétustes, mal vieillies et configurées pour les besoins d'une démocratie peu attentive au pluralisme de la société et à l'organisation relati-

vement autonome des acteurs sociaux. Les institutions de la démocratie représentative ne seraient plus irriguées par le social, ce qui provoquerait conséquemment leur assèchement et ne ferait plus de la démocratie qu'un paravent masquant bien mal les rapports de pouvoir s'exerçant dans les rapports sociaux.

La démocratie représentative contraint par définition les acteurs sociaux à formuler leurs revendications dans une logique contraire à l'idée d'une citoyenneté sociale directement engagée dans la transformation de la société. L'espace politique, mal constitué, demeurerait trop accroché à l'État. Les partis politiques eux-mêmes sont contestés parce qu'ils pratiqueraient une mutilation ou une limitation de la demande sociale exprimée par les différents mouvements sociaux qui interviennent en leur nom propre dans l'espace public. « *La démocratie est [...] limitée ou détruite quand le libre choix des électeurs est limité par l'existence de partis qui mobilisent les ressources politiques et imposent aux électeurs de choisir entre deux ou plusieurs équipes aspirant au pouvoir, mais dont il n'est pas clair que leur opposition corresponde aux choix considérés comme les plus importants par les électeurs* »<sup>12</sup>. Le régime des partis entretiendrait un cadre politique qui ne serait plus démocratique que formellement. La distance entre la société et les institutions qui l'unifient politiquement s'expliquerait ainsi en bonne partie par la rigidité des canaux de transmission qui assureraient traditionnellement la possibilité de la pratique démocratique. « *Plus un parti se considère comme porteur d'un modèle de société au lieu d'être un simple instrument de formation des choix politiques, plus la démocratie est faible et plus les citoyens sont subordonnés aux dirigeants des partis* »<sup>13</sup>. On connaît la formule de Sartre pour qualifier les élections, qu'on retrouve poliment affirmée dans une telle représentation de la compétition électorale. S'il faut critiquer les partis, c'est parce qu'ils sont le relais du régime politique en place et en assurent la légitimation en maintenant artificiellement un processus de formulation de la volonté populaire qui empêche la société de suivre son propre mouvement. Les partis comme mode d'accès à la participation démocratique sont disqualifiés puisqu'ils maintiennent et consacrent la distance entre les institutions politiques et la société civile. De là, d'ailleurs, la remise en question systématique des débats tenus dans un cadre partisan et l'appel conséquent à un débat en dehors de la structure des partis et de l'espace politique institué qui permettrait enfin, croit-on, de rapprocher la société d'elle-même et d'éviter son dédoublement artificiel dans un espace de représentation qui ne permet pas aux acteurs sociaux d'entrer directement en contact entre eux et d'adhérer sans médiations aux structures de pouvoir. Les partis contribueraient au rejet du politique hors du social en consacrant l'idée que le véritable débat et les véritables choix ne se situent pas au niveau des acteurs sociaux, mais des institutions démocratiques libérales et représentatives.



L'antiparlementarisme reprend ses titres de noblesse. C'est l'agir politique qui serait perverti par le cadre partisan et la véritable action politique doit trouver de nouvelles expressions, les mouvements sociaux étant certainement les premiers porteurs de cette socialisation de la démocratie liée à une politisation intégrale du social<sup>14</sup>. Pour sortir de la démocratie libérale, Touraine prescrit de se tourner directement vers la société civile et les mouvements qui s'y activent, en passant par « *la formation de nouveaux mouvements sociaux* » qui est la condition d'une « *reconstruction de la capacité d'action politique de la société* »<sup>15</sup>. La démocratie passerait par une politisation accentuée du social, autrement dit, par l'ouverture de nouvelles luttes à même le social qui risqueraient probablement d'être refoulées à la périphérie du domaine public si elles s'investissaient dans l'espace politique traditionnel. L'espace politique ne doit plus surplomber le social pour permettre aux individus d'y apparaître citoyens mais s'y investir et le lien politique lui-même doit s'identifier partiellement au lien social, et non plus s'en séparer dans une citoyenneté politiquement fondée, libérale ou républicaine, la distinction importe peu ici dans la mesure où les deux modélisations se fondent néanmoins sur un idéal d'universalité conforme à la définition moderne du politique. Il faudra donc réinvestir la citoyenneté des identités et appartenances particulières de chacun pour générer politiquement de nouvelles catégories sociales qui réclameront leur reconnaissance et leur intégration dans l'organisation politique de la société.

La représentation démocratique doit donc être reconstruite pour inclure dans l'organisation politique de la société la présence des nouveaux acteurs sociaux qui réclament une participation directe aux institutions – qui réclament autrement dit un transfert de pouvoir pour assurer la politisation de la société civile et sa reconnaissance en tant que véritable espace démocratique. L'organisation politique de la société ne doit plus être contenue dans l'État. Ce dernier doit être réintégré dans la société, dont il ne serait qu'une des trois composantes, nous dit Benoît Lévesque, avec la société civile et le marché<sup>16</sup>. Le pouvoir devrait se reconstruire à nouveau dans le social, où les groupes pourront se l'approprier et s'y investir, sans nécessairement passer par l'étape électorale et la lutte pour l'accession aux fonctions politiques. L'ordre politique, après avoir été extrait de la société, pour assurer une visibilité maximale des institutions ouvertes aux citoyens pour délibérer des finalités de l'agir commun, doit maintenant être ravalé par elle, pour redéployer les principes démocratiques à même le social, pour lui donner selon un nouveau travail de représentation une forme politique qui assure l'organisation de la société en dehors de la conception moderne des institutions politiques. Les mouvements sociaux ne doivent plus seulement faire valoir leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Ces

associations doivent être reconnues pour favoriser la multiplication des lieux de participation citoyenne et invitées et entrer par la grande porte de la société civile, à se joindre aux pouvoirs publics. Le pouvoir démocratique, lui, notons-le, perd à la fois en légitimité puis en efficacité ; il est surtout de plus en plus souvent paralysé par ces groupes qui parviennent à suffisamment maîtriser la donne politique pour laisser douter de la capacité de l'État à canaliser encore sérieusement la volonté populaire, telle qu'elle parvient encore à se déployer.

### **Du socialisme autogestionnaire à la société civile**

Mais rien de tout cela n'est intelligible, en fait, sans un retour, au moins conceptuel, aux années du socialisme démocratique à l'Ouest et la réflexion sur la démocratie qu'on a pu y développer. Les démocraties occidentales parviennent difficilement à en finir avec un socialisme vaincu dans sa formule soviétique mais qui a néanmoins pénétré profondément dans la culture politique du progressisme occidental. La genèse conceptuelle de la société civile comme projet de reconstruction corporatiste de la démocratie est en effet inséparable d'une certaine histoire du socialisme occidental à travers ses métamorphoses. Le socialisme autrefois autogestionnaire cherchait à dégager un espace de socialité entre l'État et le marché, un troisième pôle où le public pourrait être désinvesti de l'étatique, où la citoyenneté pourrait se déployer en dehors des cadres et pratiques formelles contenus dans la logique de l'État. Ce lieu, arrivé à maturité conceptuelle, sera évidemment, la société civile, qui doit émerger comme pôle original susceptible de générer un nouveau projet démocratique. Un nouvel espace doit donc s'ouvrir entre l'État et le marché. La société civile doit être publicisée, politisée, comme nouvel espace pour la démocratie où les acteurs sociaux n'auront plus à se départir de leur particularité pour accéder aux structures de pouvoir, une démocratie qui s'exprime certainement par la lutte des nouveaux mouvements sociaux, mais qui s'exprimera aussi, avec la consolidation institutionnelle de la société civile, par une revendication explicite de participation aux structures de pouvoir, en multipliant les interfaces avec l'État. « *Le réaménagement nécessaire entre l'État, la société civile et l'individu, nécessite plus de forums publics, plus de lieux de délibération, plus de valorisation de la dimension politique de la vie sociale et non pas moins* »<sup>17</sup>. Ce qui passe par « *un accroissement des responsabilités des groupes solidaires et des communautés locales* », qui seraient des lieux propices à l'expression de la citoyenneté. Benoît Lévesque définira ainsi cette nouvelle ambition de la société civile de créer ses propres espaces publicisés de citoyenneté en relation avec un État qui reconnaît formellement ces nouvelles pratiques politiques. « *De nombreuses instances intermédiaires [...] représentent autant d'espaces nouveaux où les acteurs représentatifs de la société civile peuvent par-*

*ticiper avec les élus à l'élaboration puis la mise en oeuvre des stratégies de développement* »<sup>18</sup>. La démocratie se construit et se pratique désormais non plus dans les institutions où siègent les représentants du peuple, mais à la frontière entre ces institutions et la société civile, dans les principales associations qui la composent et qui prétendent parler en son nom. La démocratie passe nécessairement désormais par la représentation directe de la société civile à l'intérieur même de la communauté politique, dans le respect de sa diversité et des nombreux particularismes qu'on y retrouve. Et s'il faut complexifier la représentation, c'est parce que la société n'entend plus instituer la citoyenneté dans un modèle politique hérité d'un certain contractualisme où les médiations entre l'État et l'individu sont privatisées et où la citoyenneté est une simple consécration de l'appartenance d'un individu à une communauté politique constituée en État. La citoyenneté libérale fausserait davantage qu'elle ne rendrait compte de l'appartenance à une communauté politique. Le peuple démocratique doit se refaire une identité dans l'hétérogénéité sociale, tant par la politisation des identités que des intérêts et leur mise en forme comme prétextes à l'action collective, ce qui n'est pas étranger non plus, pour le dire comme Jacques Beauchemin, à l'apparition partout en Occident de la société des identités, dont le multiculturalisme est probablement l'expression la plus élaborée<sup>19</sup>. L'expression politique de la souveraineté populaire doit dépasser la forme simple et univoque de la démocratie représentative. En multipliant les centres de délibération, puis de décision, les prétextes à la politisation du social se multiplient. L'autogestion se réalise non pas dans son domaine autrefois privilégié, l'économique, mais dans les institutions politiques de la société.

Pierre Rosanvallon a proposé de penser le ravalement de l'État par la société dans le cadre d'une philosophie de l'approfondissement de l'expérience démocratique. « *Le déclin relatif de certains acteurs comme l'État [...] correspond également à la multiplication des décideurs et des intervenants particuliers* »<sup>20</sup>. Ils sont de plus en plus nombreux à concourir à la formation de la volonté générale. Il faut alors multiplier les types de démocratie et les lieux d'expression de la souveraineté populaire, les espaces de délibération permettant de saisir ou de capter la parole des citoyens, qui veulent participer activement, mais en différents milieux et différentes circonstances, à la construction de la volonté générale. C'est ce que Rosanvallon appelle les voies nouvelles de la souveraineté du peuple. « *La perspective d'une souveraineté complexe doit s'apprécier tant dans ses formes que dans ses procédures.* ». Si les procédures par lesquelles la volonté populaire est mise en forme doivent être complexifiées, il faut conséquemment multiplier les types de participation démocratique en consacrant leur légitimité institutionnelle. Les institutions politiques doivent être reconfigurées en dehors du modèle

démocratique privilégiant l'expression de la souveraineté populaire par la voie électorale. « *Le vote n'est qu'un des modes d'expression des préférences et des volontés. Or, il y a bien d'autres façons, pour un individu ou une collectivité, de prendre la parole, de formuler des opinions, d'exercer un contrôle, d'émettre un jugement, de maintenir une surveillance, de manifester un accord ou une opposition, de participer, en un mot, à la vie publique* ». La citoyenneté s'étend en dehors des frontières formelles de la démocratie politique et de nouveaux modes de participation à la formulation de la volonté populaire gagnent en légitimité. « *Une sorte de citoyenneté sociale a pris ainsi consistance, à côté de la citoyenneté politique formellement liée au rituel électoral* »<sup>21</sup>. Il s'agit de redéfinir les voies d'accès à la représentation. On désacralisera le vote. « *La vision moniste du politique n'a longtemps voulu reconnaître que la représentativité procédurale, dérivant de l'onction procédurale. [...] La perspective d'une souveraineté complexe rompt avec cette approche, en faisant de la reconnaissance du pluralisme représentatif la clef d'un type de gouvernement plus fidèle et plus attentif à la volonté générale* »<sup>22</sup>. C'est ce que Rosanvallon appelle « *un programme de travail visant à redéfinir l'impératif démocratique à l'âge d'une société civile pleinement émancipée* »<sup>23</sup>. La société toute entière est politisée. Elle peut être démocratisée. Les institutions sont dénudées. Et le pouvoir est mis à nu puis habillé d'une nouvelle théorie. La démocratie a changé de définition.

### Le régime politique de la démocratie mis en question

Il n'en demeure pas moins qu'un sceptique pourrait questionner cette démarche. Rien ne suggère vraiment une crise de la représentativité si profonde qu'il faille redéfinir, repenser, reconstruire les mécanismes produisant la légitimité démocratique du pouvoir. Dans son *Introduction à la politique*<sup>24</sup>, Philippe Bénéton disait de la question du régime qu'elle demeure la question fondamentale du politique, surtout dans le cadre d'une société démocratique qui dépose la souveraineté dans le peuple et qui prétend lui assurer une expression institutionnelle. Certes, une certaine tradition intellectuelle veut que la démocratie soit d'abord une disposition de la société envers elle-même avant d'être un régime politique. « *La démocratie n'est pas une forme d'organisation sociale : lorsqu'elle prétend l'être, elle est tout aussi contraignante qu'une autre forme. Elle doit plutôt être saisie comme une attitude de questionnement face à l'organisation sociale* »<sup>25</sup>. Voilà pourquoi on parlera sans cesse alors d'une démocratisation de la société, sans jamais trop préciser à quoi on peut référer lorsqu'on fait usage d'un tel concept. La démocratie n'est plus d'abord une forme institutionnelle, mais la possibilité qu'ont les modernes d'inventer d'eux-mêmes la société dans laquelle ils vivent – ce qui n'est certainement pas faux pour qui s'intéresse à l'imaginaire démocratique de la modernité, mais ce qui demeure insuffisant pour quiconque

envisage la formalisation des principes nécessaires à la mise en forme d'une communauté politique démocratique. Mais dans la mesure où le pouvoir s'exerce, il faut déterminer le mode de sélection des gouvernants – de ceux qui disposent du pouvoir de contraindre. Autrement dit, la démocratie qui laisse indéterminée la question du mode de sélection de ceux qui sont appelés à exercer le pouvoir n'en est pas vraiment une. Le problème du régime est une vieille question posée sans cesse dans l'histoire de la philosophie politique occidentale. Il n'est pas certain qu'en l'esquivant, on comprenne mieux la politique. On peut même en venir à penser qu'il faut situer le type de questionnement que nous avons retracé dans une réouverture partielle de la question du régime politique, du moins sous une forme inédite.

James Tully a bien vu, pour s'en réjouir, que la démocratie contemporaine normalisait la question autrefois privilégiée de l'ordre constitutionnel en ouvrant une délibération incessante sur les termes et les modalités de l'association politique qui fait tenir ensemble une société<sup>26</sup>. Les militants de la démocratie participative ne disent pas autre chose. Un travail perpétuel de reconstruction permet de transformer les institutions sans passer par un processus généralement complexe d'amendements constitutionnels publiquement discutés et soumis à la consultation populaire. Les règles qui définissent la pratique de la citoyenneté ne sont plus consignées dans une constitution qui institue l'espace public. La démocratie ne s'exerce plus dans un cadre, c'est la délibération sur les modalités de l'association politique qui devient en elle-même le cadre et le lieu de la démocratie. Évidemment, le détenteur de la souveraineté n'est plus repérable. Tout est mouvant et tout doit l'être dans cette démocratie où le cadre politique de la société ne se trouve plus à bonne distance des acteurs sociaux, où les demandes sociales ne doivent plus passer par le filtre d'institutions dont la transformation exige un procédé d'amendement exceptionnel. L'association politique devrait être l'objet d'une négociation permanente entre des acteurs sociaux innombrables. Le peuple n'a plus d'institutions dans lesquelles il peut se représenter de façon simplifiée les débats politiques qui l'habitent, où les options qui s'offrent à lui sont exposées de façon nette et où le débat trouve sa place dans l'enceinte parlementaire en tant que lieu d'incarnation de la légitimité démocratique. La constitution est au mieux un document flexible, mouvant, imprécis, qui oriente davantage qu'il ne délimite le territoire du politique dans une société. La société ne doit plus reconnaître aucun privilège constitutionnel à ses institutions politiques, ce qui n'est pas sans problème pour ceux qui sont attentifs à la dimension nécessairement transcendante du pouvoir, même démocratique, qui suppose sa mise en scène dans un ordre dépassant une pure logique fonctionnaliste ou organisationnelle.

L'ordre politique repose sur l'institutionnalisation de la décision dans un cadre constitutionnel suffisamment accepté pour que les décisions concrètes qui en émanent ne soient pas contestées. Qui décide ? Qui tranche en dernière instance ? Et qui choisit ceux qui auront à décider ? Trois questions qui nous ramènent à une seule, celle du mode de sélection des gouvernants, qui doit être suffisamment accepté pour ne pas compromettre la possibilité de la société de se gouverner elle-même par la médiation de ses institutions. La légitimité de la décision dépend de la légitimité du processus qui a conduit certains hommes à occuper les fonctions du pouvoir. La démocratie participative passe-t-elle le test de la légitimité démocratique, lorsqu'on définit celle-ci du point de vue d'un peuple qui n'accepte de se soumettre à des dirigeants que dans la mesure où il les a délibérément choisis, c'est-à-dire élus ? Le principe majoritaire peut-il être contourné pour choisir des gouvernants selon un autre mode que la décision d'une majorité du corps électoral ? Si le peuple ne vote plus pour ses représentants mais que ces derniers trouvent plutôt leur légitimité dans certaines théories sociologiques de la démocratie, les représentants sont-ils encore en droit de gouverner le peuple ? En approfondissant l'expérience démocratique, on risque bien plutôt de creuser sa tombe, ce qui n'est pas sans rappeler la conviction de Julien Freund, pour qui chaque idée politique poussée trop loin annonce en fait sa propre corruption.

De la démocratie représentative, fondée sur l'idée d'un peuple souverain composé d'individus égaux qui votent pour une équipe de représentants qui assumera les fonctions gouvernementales, à la démocratie participative où le peuple n'apparaît plus qu'à travers une série de groupes, d'associations et d'identités, la société change formellement de composition et de visage. Dans cette démocratie censément organique, le citoyen perd ses droits et ne peut les regagner qu'en acceptant une représentation politique de type corporatiste où les élections perdent en importance devant de nouvelles structures de représentation, de consultation et de participation, où les groupes et associations s'instituent comme véritables espaces de représentation et de construction de la souveraineté populaire. Or la question se pose et elle n'est pas seulement rhétorique : à quel moment les groupes ont-ils gagné formellement un droit à la participation directe à l'élaboration des politiques publiques et à la conduite des institutions ? En quoi les groupes, ou la société civile ont-ils gagné une soudaine légitimité pour prétendre ainsi exercer directement une emprise sur l'appareil politique, sans la médiation électorale, où le peuple souverain mandate ses représentants pour assumer et mettre en place un programme politique accepté et validé selon le processus de légitimation renouvelé des institutions ? Si le peuple a changé de composition, à quel moment en a-t-il vraiment pris connais-

sance ? Si on lui a changé ses institutions, lui en a-t-on demandé l'autorisation ? Dans la mesure où on propose une mutation fondamentale du principe démocratique, les convenances institutionnelles consisteraient probablement à demander son avis au principal intéressé, à proposer, au sens fort, une réforme constitutionnelle. Chesterton disait au dernier siècle que le nouveau défi des constitutionnalistes sera de trouver non plus une règle pour assurer les droits de la minorité, mais pour restaurer ceux de la majorité. Il n'avait pas tort. Ce que la tradition politique américaine appelait « *majoritarianism* », on l'appellera ici principe majoritaire. Choisir des gouvernants par un autre chemin que la reconnaissance du principe majoritaire consiste à renier pratiquement et théoriquement l'impératif démocratique élémentaire : n'accepter de se soumettre qu'à un pouvoir auquel on a précédemment et explicitement consenti, ce qui n'est pas sans rappeler le commentaire récent de John O'Sullivan pour qui ce ne sont pas les droits des minorités qui s'opposent conceptuellement au pouvoir de la majorité mais bien le pouvoir des minorités<sup>27</sup>. Ce que refusent les théoriciens d'une démocratie participative, c'est l'idée même d'un peuple disposant d'un droit au plein exercice de la souveraineté sur lui-même. Il n'y a pas de terme intermédiaire entre le pouvoir de la majorité et celui de la minorité, et toutes les théories cherchant à reconstruire le social à travers une nouvelle figuration intellectuelle ne doivent pas passer sous silence les prescriptions du sens commun démocratique par lequel un peuple normalement apprivoise ses institutions et s'habitue à y instituer ses débats.

### **Conservatisme et démocratie : pour une défense de l'autonomie nécessaire du politique**

Le sentiment populaire a pour le moment donné bien peu de signes de désaffection envers les institutions traditionnelles de l'Occident démocratique. La démocratie traditionnelle à l'occidentale, avec sa représentation d'un pouvoir à distance de la pluralité sociale, semble encore faire consensus chez ceux qui la vivent sans confondre leur citoyenneté avec un devoir d'activisme. D'ailleurs, c'est plus souvent le délabrement de l'État qui provoque la colère populaire que les excès d'un pouvoir censément tyrannique, dès qu'il relaie délibérément les aspirations majoritaires. Il faut se garder de confondre l'imagination théorique des sciences sociales qui voit poindre tous les dix ans une crise de l'État pour mieux réinventer le politique et la conscience populaire dans laquelle semble inscrite une disposition favorable à la conservation des institutions qui pour être prosaïques, n'en demeurent pas moins convenables du point de vue d'une politique enracinée dans le pays réel. La défense des institutions de la démocratie représentative passe probablement par un certain conservatisme et la restauration

du principe majoritaire selon lequel le peuple, et seulement le peuple, lorsqu'il le décide dans les instances autorisées, peut conférer le pouvoir à quiconque par le jeu des institutions. Qu'on refuse le pouvoir aux groupes ne doit pas nous conduire à refuser que les citoyens se rassemblent en une série d'associations et de mouvements visant à représenter leurs intérêts spécifiques, visant à faire valoir leur identité particulière, ou encore, visant à promouvoir une cause qui n'est pour le moment que peu relayée dans l'espace public. Dans l'espace public, plusieurs acteurs entrent en concurrence avec les partis et prétendent influencer non seulement ces derniers, mais aussi l'État, pour définir le contenu de ses politiques. Il n'en demeure pas moins qu'ils n'ont aucun droit à réclamer le pouvoir politique pour eux-mêmes s'ils ne se sont pas constitués en parti, et s'ils n'ont pas brigué les suffrages et remporté les élections. Le « *pluralisme représentatif* » de Rosanvallon ne vient pas compléter, ou amender, ou bonifier le principe de la représentation électorale, il vient le court-circuiter, en instituant dans la communauté politique un dispositif favorisant par définition les éléments les plus actifs de la société, au détriment des autres et de ceux qui ne sont pas saisis d'une ambition réformatrice trop marquée.

On retrouve ici un problème qui nous a suivi tout au long de la présente réflexion, celui de la définition de la société civile. Supposons qu'on veuille, le temps d'une fiction, la représenter dans l'organisation politique de la société, dans sa mise en forme institutionnelle. On posera immédiatement la question : qui en est membre, qui a droit au pouvoir dans ses rangs, qui est habilité à la représenter ? Suffit-il aux citoyens de se regrouper en association pour obtenir le droit de décider pour les autres qui n'ont pas eu cette initiative ? Comment définir un processus susceptible d'intégrer chaque nouvelle association se portant candidate à la représentation directe ? Un autre ordre de question doit être considéré. En quoi la prétention à la représentation d'une association ou d'un groupe peut-elle être déclarée valable, ou légitime ? Pour donner un exemple polémique, la Fédération des femmes du Québec représente-t-elle véritablement les « femmes », lorsqu'elle intervient dans le débat public et lorsqu'elle siège statutairement ou non sur les organismes gouvernementaux, alors qu'elle ne dispose, au fil des ans, que d'un membership qu'on dit inférieur au millier ? En quoi les groupes qui prétendent parler au nom de certains sans pour autant faire valider ces prétentions par un membership conséquent peuvent-ils alors demander une représentation statutaire dans les différentes instances de la communauté politique ? Jusqu'à quel point doit-on accepter la prétention à la représentativité des groupes qui se constituent dans la « société civile » et qui veulent participer en ce nom aux structures de pouvoir ? Théoriquement, le concept de société civile ne préjuge en rien des finalités et des politiques qu'on



peut penser la voir endosser. Mais les faits, et surtout les textes, disent autrement. Sa définition est orientée et marquée idéologiquement. Groupes de femmes, groupes écologistes, groupes communautaires et syndicats en sont les piliers. Autrement dit, la société civile à représenter dans les institutions serait, et sera, nécessairement, « progressiste ». En l'intégrant à l'État, on investit ce dernier d'un biais idéologique que les citoyens ne lui ont pourtant pas prescrit lors d'un vote. Le concept de société civile sert ici, et surtout ainsi, de porte d'entrée au pouvoir pour des groupes qui en ont été jusqu'ici privés par le peuple lors des élections. On permet à certains de se faufiler jusqu'au pouvoir que le peuple s'entête à leur refuser. Or, les institutions qui sont investies de la souveraineté populaire doivent être démocratiques et ne pas être déterminées par des finalités préconçues en amont des processus servant à définir la volonté générale. Les institutions d'un peuple libre ne peuvent avoir un projet de société encas-tré en elles, dont les finalités s'imposent au gouvernement en exercice, quel qu'il soit. En fait, c'est une inversion qui s'impose dans la pensée progressiste contemporaine : autant la démocratie libérale travaillait à contenir au moins partiellement la politisation du social, à proscrire certaines actions considérées contraires à la défense des libertés, autant la démocratie participative, en tant que doctrine institutionnelle de la démocratie radicale, cherche à prescrire à l'État un programme social indépendant de la volonté populaire, en constitutionnalisant la présence des groupes radicaux ou de gauche au sein d'un État dont ils ne parviennent jamais à s'emparer du gouvernement.

Le gouvernement du Québec élu en 2003 s'est fait servir la leçon par ceux qui l'ont vu défier les soi-disant consensus québécois, même si le peuple, détail qui compte, venait d'appuyer un parti qui voulait justement dénouer les noeuds tenant un peu artificiellement ce consensus. Lorsqu'on joue la société civile contre les choix populaires exprimés lors d'une élection, peut-on parler encore de démocratie ? Jacques Ellul, dans *L'illusion politique*, écrivait à sa façon une critique anticipée de la démocratie participative. Cette démocratie incorporée dans le social, où tous les acteurs sociaux participent à la négociation de l'intérêt commun sans la médiation d'institutions politiques représentatives, il l'appelait, sobrement, la « démocratie organisée ». Dans le cadre des débats naissants sur l'autogestion, Ellul rappelait que le citoyen, la plupart du temps, ne s'exprime en rien à travers les groupes qui prétendent parler en son nom – alors qu'il le fait lorsqu'il vote, ce qui nous rappelle que la dimension complémentaire à la représentativité traditionnelle se trouve dans le déploiement référendaire du principe démocratique –, mais qu'il y a bien, dans une telle organisation du pouvoir, confiscation de celui-ci par les groupes qui se l'approprient et veulent l'exercer directement, sans la médiation des institutions démocratiques ordinaires

où le peuple agit par le vote. Ellul écrira ainsi « *qu'en réalité, la démocratie organisée que l'on nous présente comme l'avenir de la démocratie n'est rien d'autre que la constitution d'un système féodal, structuré sur d'autres bases que la propriété terrienne, mais présentant exactement toutes les caractéristiques sociologiques d'une féodalité traditionnelle, et les cadres professionnels des partis, syndicats et mouvements représentent parfaitement la hiérarchie des nouveaux seigneurs. Il n'est pas besoin pour en arriver là d'avoir un système à parti unique* ». Entre les deux modèles démocratiques, celui reposant sur un peuple souverain composé d'individus égaux en droit, et celui composé de groupes qui prétendent concrétiser le pouvoir de l'individu en l'incorporant, il choisissait le premier. « *Je ne vois pas pourquoi changer d'idéal, et pourquoi la formulation de la volonté générale dans et par la volonté individuelle, selon les modes les plus individualistes, n'est pas aussi bonne* »<sup>28</sup>.

Un dédoublement gradué des institutions démocratiques s'accomplit. Les premières, celles de la démocratie traditionnelle, où seul le peuple est dépositaire de la souveraineté. Les secondes, celles de la démocratie participative, prennent le relais, en construisant abstraitement une nouvelle figure du social, en évitant l'État et les partis politiques qui se relaient à sa tête de leur légitimité pour donner place à une société désinstituée, désencadrée, sans principe structurant, sans fondation explicite. Entre le cadre des institutions et les pratiques politiques qui s'y développent en marge, en amont ou en aval, dans les grands sommets gouvernementaux où les corporatismes cherchent à se substituer au gouvernement, ou dans les instances locales où s'agitent et s'investissent ceux qui se prennent pour les représentants de la société sans pour autant fonder en droit cette représentation, on peut diagnostiquer une fracture institutionnelle. Les anciennes institutions, celles qui appartenaient au peuple et dont les charges revenaient à ses élus, ne disparaissent pas. Elles ne sont pas abolies – les apparences doivent être préservées –, mais déclassées, marginalisées, rabattues à un simple appareillage qu'un vieux rite, le vote, contraint d'honorer périodiquement, mais où plus rien d'essentiel ne devrait se passer. C'est le message que diffusent ceux qui proclament que la démocratie ne saurait se contenter de s'exprimer avec « un vote au quatre ans », comme le soutient *D'abord solidaire*, que nous citions précédemment, et qui ramène explicitement le choix populaire des électeurs à une des quatre formes possibles de démocratie, à une astuce politicienne, à un minimum insuffisant. Comme l'affirment aussi sérieusement les auteurs d'un premier bilan du gouvernement Charest, le mandat électoral est nécessaire, mais insuffisant, puisqu'il doit être complété par un « mandat social », pour engager la réforme de la société québécoise à partir d'un programme politique pourtant soumis au peuple lors des élections<sup>29</sup>. Or, si le peuple qui vote ne peut plus décider de ses diri-

geants et du programme qu'ils auront à accomplir, ne devrait-on pas alors diagnostiquer un dévoiement de la démocratie ? À quel moment a été institué constitutionnellement le mandat social qui prend le dessus sur le mandat électoral ? Pour peu qu'on y pense, c'est d'un coup d'État légal qu'il s'agit, un vrai cette fois. Le peuple se fait imposer une nouvelle forme de gouvernance qui a l'importance objective d'un changement constitutionnel, et qui redéfinit fondamentalement l'usage qui est fait des institutions.

La fracture est là, elle se dessine et prend forme autour de la question des institutions. Sous une forme ou une autre, elle se manifeste dans toutes les démocraties occidentales, et même dans l'élaboration progressive d'un ordre transnational où une soi-disant société civile mondiale pense se substituer aux États détenteurs de la souveraineté. Il faut choisir entre un ordre politique encore investi de la légitimité populaire, trempé dans l'expérience historique des sociétés et sa contestation par ceux qui veulent amender radicalement ses institutions pour laisser entrer dans l'appareil d'État les groupes – sous le label de la société civile – pour, dit-on, multiplier les lieux d'investissement citoyen sur un mode participatif. Certes, la légitimité ne s'épuise pas dans la légalité et le droit, nous le savons, ne peut s'effectuer sans la médiation de la décision politique. Le choix de l'organisation politique d'une société est par conséquent une décision politique. Aucun ordre politique n'est immuable. N'empêche qu'un nouveau clivage existe entre les institutions auxquelles les citoyens consentent et les transformations discrètes, mais fondamentales, que certains leur font subir. On connaît la dénonciation populaire du pouvoir conjugué des juges, des bureaucrates et des groupes de pression. C'est quand le pouvoir est dans les mains de mandataires féodaux que la démocratie est confisquée, que l'autorité devient autoritaire.

L'élection, à ce niveau, est un formidable égalisateur des conditions sociales, parce qu'il fait de tous les citoyens, même les plus ordinaires, des égaux en droit dans la formulation de la volonté générale. Le peuple, ici envisagé en dehors de l'artificielle fragmentation qu'y décèle la fiction sociologique et statistique, peut y apparaître en tant que peuple, marquer la cadence, freiner l'ambition réformatrice, souvent trop radicale, des élites et jouer une fonction conservatrice en se fiant à un certain sens commun démocratique. Il peut s'orienter moins en fonction du tranchant des principes que l'histoire n'a pas pu éprouver qu'en fonction des traditions politiques particulières et des coutumes en fonction desquelles une communauté politique s'est constituée et a appris à poser les problèmes qu'elle doit résoudre dans les paramètres institués de la délibération démocratique. Le vingtième siècle fournit à cet égard une série d'exemples probants, quand on se rappelle que le peuple demeura relative-

ment étanche aux sirènes du marxisme qui avaient envoûté le parti intellectuel. La démocratie ne doit pas être réservée aux détenteurs de la compétence civique, comme le souhaitent pourtant certains<sup>39</sup>. Un régime politique qui donne trop de place aux activistes est un régime qui n'en donne pas assez au peuple. C'est à partir d'un certain conservatisme populaire qu'il apparaît désormais possible de rénover la démocratie en restaurant sa première légitimité. Autrement dit, le suffrage universel, comme l'avait compris Merleau-Ponty qui s'en désolait, est une force d'inertie nécessaire qui assure la conservation et la vitalité des régimes dans le respect des libertés nécessaires à la préservation d'une société libérale, sans nier la nécessaire capacité du peuple à faire des choix significatifs lors des élections.

Pour peu qu'on y pense, la communauté politique occidentale, en réactualisant l'hypothèse corporatiste, devient nécessairement post-démocratique. C'est pour cette raison que la démocratie participative – qu'on décrirait finalement mieux en parlant de féodalisme ou de corporatisme moderne – doit être considérée avec suspicion, parce qu'elle risque de court-circuiter les institutions du peuple par un élitisme militant où les citoyens à temps plein et ceux qui sont impliqués dans les canaux de la société civile assurent leur promotion civique sans pour autant subir l'épreuve électorale. La société civile, qui assure la participation des quelques milliers de privilégiés qui prennent sa cocarde et ont le temps de jouer activement à la citoyenneté participative, dépossède la plupart des citoyens du pouvoir dont ils sont dépositaires, celui des urnes, dont ils se contentent sans s'offusquer, tout en lui conférant une signification politique et symbolique qui dépasse l'anecdote. « Un vote aux quatre ans », pour le dire avec la formule québécoise, est plus que suffisant pour quiconque prend la démocratie au sérieux. Car un vote aux quatre ans permet de mettre au pouvoir un gouvernement auquel on donne le temps d'appliquer son programme de façon sérieuse et durable, avec un délai amplement suffisant pour qu'il puisse ou non faire ses preuves. Un démocrate se satisfait de cela mais peut-être pas un activiste. À la rigueur, il serait certainement possible d'étendre le champ d'application du principe référendaire, d'envisager même la possibilité de référendums d'initiatives populaires. Mais cette proposition, parce qu'elle se réfère directement au peuple, est contraire au principe de la démocratie participative qui ne peut s'effectuer à travers une reformulation du principe représentatif, mais uniquement sous une forme institutionnelle où le peuple disparaît conceptuellement et politiquement. On ne sera pas surpris que ceux qui plaident pour une démocratie participative reposant sur la société civile se défient généralement du principe référendaire, tout comme ils se défient des élections. Chaque fois, c'est à l'emprise du peuple qu'on veut se soustraire.

En cela, et en réponse au propos de Louis Favreau qui n'en revenait pas que le gouvernement donne l'impression de ne reconnaître de légitimité qu'aux élus, il faut répondre que le gouvernement fait bien ce choix, que l'impression qu'il laisse est bien celle qu'il veut laisser, en fermant ses portes aux groupes qui pensaient pouvoir participer à la décision politique sans se plier aux règles qui définissent les conditions du pouvoir démocratique<sup>31</sup>. Il n'y a de légitimité dans la décision qu'aux élus, parce qu'ils sont mandataires du peuple. Rien n'empêche, par ailleurs, ceux qui le veulent et comme ils veulent, de faire valoir leurs prétentions politiques singulières dans l'espace public. Mais s'ils veulent décider, ils devront recevoir un mandat populaire. Ce mandat vient avec l'élection. Comme l'écrit Thuot, « *l'exigence de représentativité rend la participation conditionnelle à l'appartenance préalable à des corps intermédiaires* »<sup>32</sup>. Le peuple est dépositaire d'une souveraineté dont il ne veut pas se voir déposséder par une nouvelle société de corps, par de nouvelles féodalités. Le militantisme n'est pas un passage obligé vers la citoyenneté. Et les professionnels de l'intelligence qui font de la réforme de la société une vocation ne doivent pas se voir reconnaître un privilège ou une voie d'accès privilégié aux institutions. William Buckley écrit qu'il préférerait être gouverné par deux mille hommes tirés au hasard dans l'annuaire téléphonique de Boston que par les deux milles meilleurs étudiants de Harvard. Le père du conservatisme américain avait raison.

## notes

1. Que plusieurs invitent à distinguer du modèle québécois de première génération, associé au rôle central de l'État dans l'organisation et la planification sociale, celui de la seconde se distinguant par son décentrement des pratiques démocratiques vers la société civile et son ouverture à l'économie sociale comme domaine des nouvelles solidarités à élaborer. Cf. Benoît Lévesque, « Un modèle québécois de deuxième génération », in Michel Venne (dir.), *Justice, démocratie et prospérité. L'avenir du modèle québécois*, Québec-Amérique, 2003, p. 49-69
2. Louis Favreau, « Initiatives locales et pouvoirs publics, une cohabitation compromise », *Le Devoir*, lundi, 5 avril 2004
3. Très rapidement synthétisé, on classera ainsi les partis politiques québécois : Parti libéral du Québec, fédéraliste de centre-droit, Parti Québécois, coalition souverainiste historiquement campée au centre-gauche, Action démocratique du Québec, autonomiste, de droite, de tendance conservatrice, et un groupuscule nouveau, d'extrême-gauche et souverainiste, le Parti Québec Solidaire. Pour donner simplement une idée du contexte politique québécois, depuis 2003, le gouvernement libéral s'est engagé dans la modernisation du modèle social québécois, déjà entreprise partiellement par le Parti Québécois dès 1996, alors que son aile plus conservatrice en assurait la direction. Depuis

2003, toutefois, les forces sociales semblent décidées à empêcher cette modernisation en proposant plutôt un approfondissement de la social-démocratie à la québécoise. La situation peut aisément être comparée au cas français et sa difficile sortie des paramètres historiques du socialisme démocratique.

4. D'abord solidaire, *Construire un Québec d'abord solidaire*, Le Devoir, 14 avril 2004
5. Gérard Boismenu, Pascale Dufour et Denis Saint-Martin, *Ambitions libérales et écueils politiques. Réalisations et promesses du gouvernement Charest*, Outremont, Athena éditions, 2004, p. 61-77
6. Michel Venne, *Le goût de la démocratie*, Le Devoir, 19 avril 2004
7. On retrouve une version facilement accessible de la déclaration à <http://www.inm.qc.ca/viewArticle.do?articleID=37968#artisans>
8. Alain Touraine, *Comment sortir du libéralisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 142
9. Joseph Yvon Thériault, « La démocratie face aux inégalités », in *Souverainetés en crise*, Québec, L'Harmattan/Université Laval, 2003, p. 268
10. On le sait, cette proposition se double de propositions concrètes pour donner une assise matérielle à cette nouvelle citoyenneté à ceux qui veulent s'en prévaloir, pour la rendre économiquement et socialement possible, pour dégager le temps nécessaire à son exercice, en réformant, c'est une proposition parmi d'autres, le marché du travail pour libérer du temps nécessaire à la pratique de la citoyenneté. Camil Bouchard propose ainsi de « libérer de 50 à 60 jours par année », avec compensation financière assurée par l'État, qui permettraient de concilier le « travail rémunéré et le travail citoyen ». D'autres avancent l'idée d'un revenu de citoyenneté, ou d'une politique de réduction du temps de travail qui permettrait à chacun d'investir ailleurs son temps dans le monde associatif. On ne fera pas le décompte de ces propositions. On se contentera de savoir qu'elles existent et qu'elles ont dans bien des milieux un air de sérieux. Camil Bouchard, « Les politiques sociales et les mutations du monde du travail », in Michel Venne (dir.) *Justice, démocratie et prospérité. L'avenir du modèle québécois*, Québec-Amérique, 2003, p. 111-115
11. Alain Touraine, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992, p. 425
12. Alain Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie*, Paris, Fayard, 1994, p. 47
13. Alain Touraine, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992, p. 424
14. Souvent jusqu'aux derniers replis de l'intimité, comme ont souvent pu le proposer les féministes, pas seulement les radicales, qui désirent plus ou moins explicitement politiser l'organisation des ménages ou le domaine des relations sexuelles.
15. Alain Touraine, *Comment sortir du libéralisme*, Paris, Fayard, 1999, p. 72. On le rappellera simplement, mais la sociologie de Touraine, pour peu qu'on l'inscrive dans son ambition programmatique, peut aisément être interprétée comme une sociologie de la sortie du marxisme qui travaille à en préserver conceptuellement la charge radicale à partir des revendications d'acteurs sociaux susceptibles de critiquer la société à partir de ses marges.
16. Benoît Lévesque, « Un modèle québécois de deuxième génération », in Michel Venne (dir.), *Justice, démocratie et prospérité. L'avenir du modèle québécois*, Québec-Amérique, 2003, p. 49-69
17. Joseph Yvon Thériault, « L'avenir de la social-démocratie », in Michel Venne, *L'annuaire du Québec 2004*, p. 639

18. Benoît Lévesque, « Un modèle québécois de deuxième génération », in Michel Venne (dir.), *Justice, démocratie et prospérité. L'avenir du modèle québécois*, Québec-Amérique, 2003, p. 59
19. Jacques Beauchemin, *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Athéna éditions, 2005
20. Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée, histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000, p. 394
21. Pierre Rosanvallon, *ibid*, p. 405
22. Pierre Rosanvallon, *ibid*, p. 406
23. Pierre Rosanvallon, *ibid*, p. 404
24. Philippe Bénéton, *Introduction à la politique*, Paris, PUF, 1997, p. 113-120
25. Joseph Yvon Thériault, *La société civile ou la chimère insaisissable*, Montréal, Québec-Amérique, 1985, p. 136
26. James Tully, *Une étrange multiplicité, Le constitutionnalisme à une époque de diversité*, Les Presses de l'Université Laval, 1999, 242 p.
27. John O'Sullivan, *Conservatism, Democracy and National Identity*, Center for Policy Studies, 1999, 39 p.
28. Jacques Ellul, *L'illusion politique*, Paris, Robert Laffont, 1965, p. 169
29. Gérard Boismenu, Pascale Dufour et Denis Saint-Martin, *Ambitions libérales et écueils politiques, réalisations et promesses du gouvernement Charest*, Outremont, Athéna éditions, 2004, p. 13
30. Henry Milner, *La compétence civique. Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, 398 p.
31. Le gouvernement avait aussi, dans les premiers moments de son processus de consultation dans le cadre de ses forums régionaux, court-circuité la représentation institutionnalisée des groupes pour s'adresser directement aux citoyens par-delà les corporatismes. Comme quoi même l'État peut avoir de la suite dans les idées.
32. Jean-François Thuot, *La fin de la représentation et les formes contemporaines de la démocratie*, Nota Bene, 1998, p. 189

# Penser la MODERNITÉ POST-DÉMOCRATIQUE

## Matthieu Baumier

Écrivain, auteur de *La démocratie totalitaire. Penser la modernité post-démocratique*, (Presse de la Renaissance, 2007).

**N**ous sentons confusément que quelque chose a vacillé. Comme si la démocratie que nous connaissions avait changé de nature.<sup>1</sup> La démocratie n'est pas un phénomène politique figé, elle n'est pas plus déterminée : elle a une histoire en même temps qu'elle est une histoire.<sup>2</sup> Elle est le produit d'une dynamique et de tensions internes. À quel moment de cette histoire et de ces tensions sommes-nous ? Ce moment de la démocratie est-il cause ou conséquence d'une transformation plus large, touchant l'intériorité de l'humain ? Il semble bien que l'évolution de la démocratie en post-démocratie ne traduise pas seulement un changement de type de régime politique mais bien *une rupture culturelle et anthropologique*.

### La fin du « moment aronien » de la démocratie

Nous n'avons jamais connu la démocratie, au sens conceptuel et/ou utopique de ce terme. L'idéal démocratique, celui d'un « pouvoir du peuple, pour et par le peuple », n'a jamais eu d'existence concrète, pas plus depuis la Révolution française que durant l'Antiquité grecque. Que nous fantasmions, au sujet de la période athénienne, et que nous fassions semblant de voir ce temps de Périclès comme une sorte d'idéal originaire et jamais retrouvé de la démocratie, oubliant combien le système athénien était fondé sur nombre de caractéristiques,